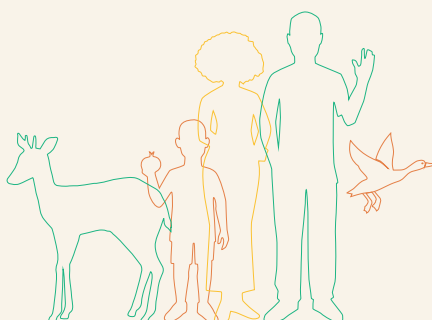


PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE SWM PROGRAMME

Les garanties sociales en Ituri République démocratique du Congo

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme) vise à conjuguer la gestion de la faune sauvage et la protection des écosystèmes avec l'amélioration des moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales. Pour ce faire, il met en œuvre un ensemble de garanties sociales qui s'inscrivent dans une **approche basée sur les communautés et leurs droits (ABCD)**. Cette approche permet l'implication et l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans toutes les activités du projet, ainsi que le respect et la promotion de leurs droits, en particulier ceux des groupes généralement marginalisés tels que les femmes ou les autochtones. Les **garanties sociales** qui découlent de l'ABCD, en RDC, comprennent entre autres un processus de consentement libre, informé et préalable (CLIP), un mécanisme de gestion des griefs et la prise en compte du genre. Toutes ces garanties sociales, ainsi que les différentes étapes de leur mise en œuvre, sont discutées entre l'équipe en charge du projet et les communautés afin de mieux refléter les besoins et préférences de ces dernières, d'incorporer de nouvelles idées, et d'adapter régulièrement les activités en conséquence.

Avec le soutien de

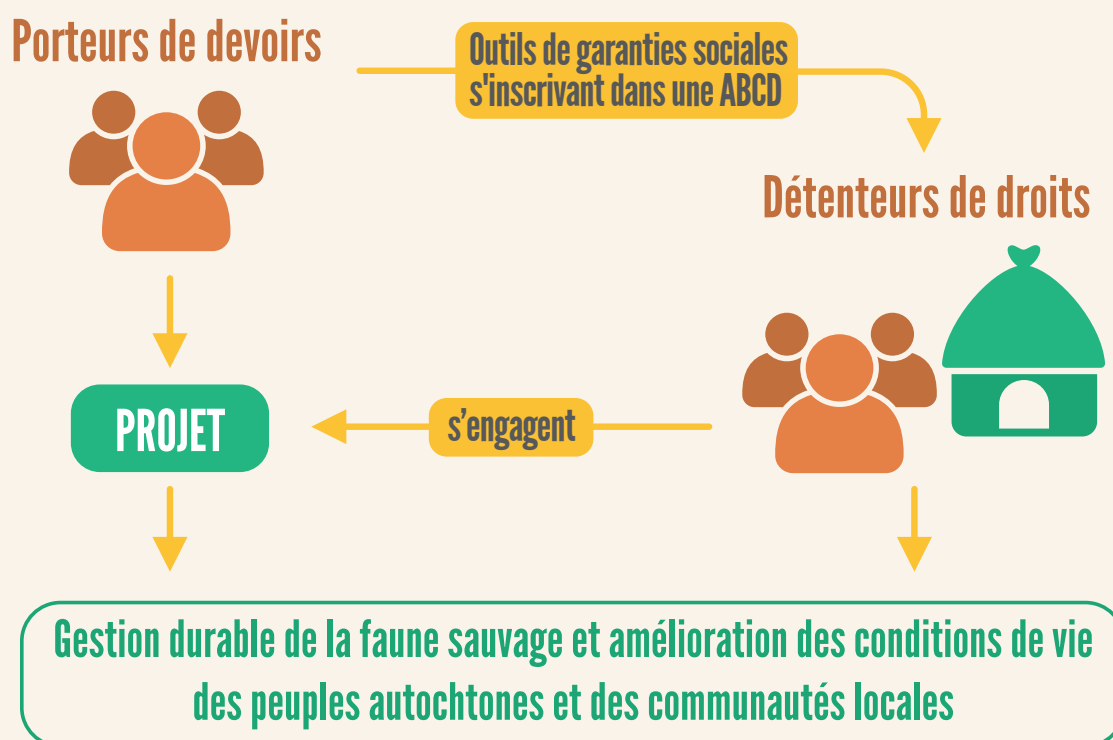


Partenaires nationaux



Approche basée sur les communautés et leurs droits (ABCD)

La participation active des communautés locales et l'amélioration de leurs conditions de vie sont essentielles pour assurer la gestion durable de la faune sauvage. L'ABCD garantit que les communautés locales et autochtones participent et soient incluses de façon concrète et équitable dans toutes les activités du projet. Il s'agit de donner aux populations (détenteurs de droits) les moyens de connaître et de revendiquer leurs droits; d'accroître les capacités et les responsabilités des individus et des institutions responsables du respect, de la protection et de la réalisation de ces droits (porteurs de devoirs); et de renforcer les capacités de gestion de la faune sauvage des communautés.



Outils de garanties sociales



Parmi ces outils, certains ont été mis en place sur le site de l'Ituri, au niveau de la réserve de faune à okapis; le processus de CLIP et le mécanisme de gestion des griefs sont détaillés ci-après.

Consentement libre, informé et préalable (CLIP)

Qu'est-ce que le CLIP?

Le CLIP est le droit des communautés à **donner ou à refuser leur consentement aux projets proposés qui pourraient affecter les terres, les territoires et les ressources** qu'elles ont acquis ou qu'elles possèdent, occupent ou utilisent habituellement selon la coutume, et à **participer de manière significative à tous les processus décisionnels** associés à ces projets. Le CLIP a pour objectif de garantir que **les projets qui touchent aux droits fonciers ou à l'accès communautaire aux ressources naturelles ainsi qu'aux lieux d'importance culturelle ou religieuse** respectent et protègent ces droits.

Les parties prenantes du CLIP

Détenteurs de droits

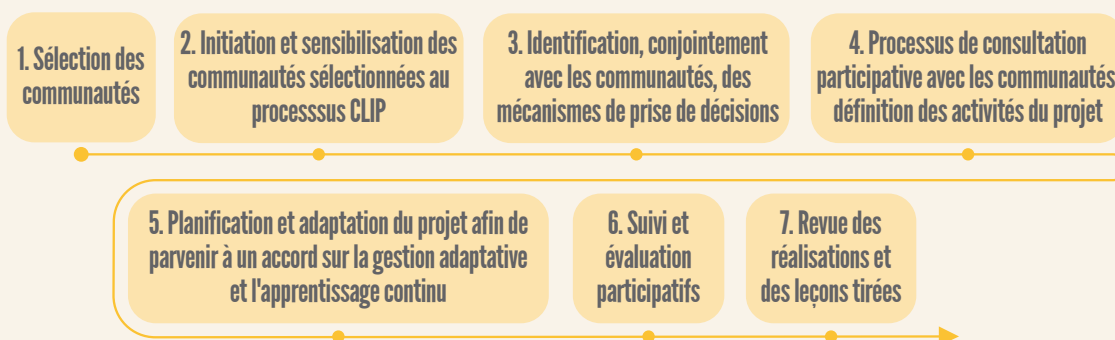
- Peuples autochtones;
- communautés locales riveraines;
- communautés locales non riveraines.

Tout au long du processus CLIP, l'implication des groupes particulièrement vulnérables (peuples autochtones, femmes, mères célibataires, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) est essentielle et permet de garantir leur participation égale et active.

Porteurs de devoirs

- Agents de la réserve de faune à okapis: employés de la Wildlife Conservation Society (WCS) et de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN);
- services administratifs provinciaux et territoriaux;
- autorités coutumières;
- autres services administratifs, associations et groupes de gouvernance locaux.

Les étapes du CLIP



Chacune de ces étapes est mise en oeuvre par le biais de réunions de type assemblée communautaire et facilitée par la production de supports adaptés aux communautés locales, tels que des présentations ou des posters traduits en langue locale.



Posters traduits en Swahili

Gestion des griefs

Qu'est-ce que la gestion des griefs?

Le mécanisme de gestion des griefs offre aux individus, aux communautés locales et autochtones et aux organisations touchées par les activités du programme un moyen de communiquer leurs griefs et de demander une résolution lorsqu'ils perçoivent un impact négatif découlant des activités du projet, du personnel, d'une organisation ou de toute autre partie prenante du projet. En Ituri, il est mis en place via un système de boîtes à idées placées à des endroits stratégiques (lieux de rencontres, points d'eau) définis par les membres des communautés locales. D'autres méthodes sont aussi en cours de développement, telles qu'une *hotline* téléphonique dont la publicité sera faite via les radios locales.

Les étapes de la gestion des griefs



Afin de protéger les personnes impliquées dans la résolution du grief, toutes les étapes du processus sont documentées. Les informations et les données récupérées sont protégées et traitées de façon confidentielle.

Conclusion

Le SWM Programme s'engage à faire valoir les droits des communautés locales en mettant en place une ACBD. En Ituri, celle-ci a contribué à engager plusieurs communautés vers une gestion durable et participative de la faune sauvage. L'ACBD, comprenant notamment le CLIP, s'inscrit dans toutes les facettes et sur toute la durée du SWM Programme afin d'être efficace et de permettre le bon déroulement des activités tout en garantissant le bien-être des populations locales. Les prochains développements de l'ACBD en Ituri concernent la mise en place d'une stratégie de prise en compte du genre.

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme) est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financée par l'Union européenne (UE) et cofinancée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). Les activités sont mises en œuvre dans 15 pays par un consortium de partenaires comprenant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et la Wildlife Conservation Society (WCS).

En République démocratique du Congo, les activités du SWM Programme sont mises en œuvre par la WCS, en collaboration avec les autorités, les peuples autochtones et les communautés locales.

